COMMUNE
MENTQUE-NORTBÉCOURT

Procès-Verbal de la réunion de Conseil du samedi 18 avril 2026 à 10h00

Secrétaire de séance :
Secrétaire générale de Mairie : Isabelle LEGROS
Présent(s) : Sylvie HIRARDOT, Frédéric URBANAC, Sophie COLIN, Joëlle GRIERE, Patrick COURQUIN (arrivé à 10h08), Francine VINCENT, Freddy DIERS, Daniel SAMEZ, Benoît OBERT, Anne-Sophie LEROY, Aurélie LEURETTE, Christian TERNINCK, Sylvain TACCOËN, Carolin OGEZ
Absent(s) : Bernard CARON

Ordre du jour :

1 Nomination du secrétaire de séance et approbation du PV
2 Renouvellement de l'adhésion à la protection sociale complémentaire des agents
3 Imputations au compte 623 (anciennement fêtes et cérémonies)
4 Désignation des membres de la CCID (commission communale des impôts directs)
5 Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande de la CAPSO pour le sel de déneigement
6 Questions diverses

---

1 : nomination du secrétaire de séance et approbation du PV de la dernière réunion

---

Francine VINCENT est nommée secrétaire de séance.
Le PV de la séance de conseil municipal du 20 mars 2026 est **approuvé à l'unanimité**.

---

2 : renouvellement de l'adhésion à la protection sociale complémentaire des agents – CDG62

Le Conseil Municipal a discuté et approuvé la proposition relative au renouvellement de l'adhésion à la convention de protection sociale complémentaire (santé) pour ses agents, en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais. Cette décision vise à améliorer la couverture santé des agents municipaux tout en bénéficiant d'un dispositif mutualisé et économiquement avantageux. Sa mise en œuvre débutera le 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans, avec une participation minimale de la collectivité fixée à 15 € brut par agent et par mois. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets annuels correspondants.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette délibération.

---

3 : imputations au compte 623 (anciennement fêtes et cérémonies)

Mme la Mairesse propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « publicité, publications, relations publiques » :

- D'une manière générale, l'ensemble des dépenses, services, objets et denrées divers ayant un lien aux fêtes et cérémonies tels que les dépenses ou prestations pour l'organisation d'un vin d'honneur, des cérémonies officielles et inaugurations, décorations de noël, illuminations de noël ou autres,

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de cérémonies officielles, sportives, culturelles, mariage, naissances, décès,
- Le règlement des factures de troupes de spectacles (théâtre, chanson, etc...) et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (repas, divers, etc...),
- Le repas annuel offert aux aînés et à l'équipe du Conseil Municipal de la commune,
- Les cartes cadeaux ou les paniers garnis offerts aux aînés domiciliés sur la commune à l'occasion de noël,
- Les animations et sorties culturelles destinées aux enfants domiciliés sur la commune,
- Les achats liés à l'arbre de noël et à pâques pour les enfants de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte cette délibération.

---

4 : désignation des membres de la CCID

N'ayant pas réussi à proposer 24 noms pour la commission communale des impôts directs, **le conseil municipal propose une liste de 14 noms.**

---

5 : renouvellement de l'adhésion au groupement de commande de la CAPSO – sel de déneigement

---

La CAPSO maintient son groupement de commande pour l'acquisition de sel de déneigement.
Cette mutualisation des achats permet aux collectivités adhérentes de bénéficier de tarifs avantageux.
Il est donc proposé de renouveler l'adhésion de la commune à ce dispositif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte cette délibération.

---

6 : questions diverses

Mr TACCOËN demande si les réunions de conseil auront toujours lieu le samedi.
Mme la Mairesse précise que, dans la majorité des cas, la réponse est affirmative. Elle souligne en effet que l'organisation de ces réunions en semaine s'avère peu compatible avec les impératifs professionnels des élus. Toutefois, elle n'exclut pas la possibilité d'alterner les jours, sans pour autant garantir un changement systématique. Son objectif reste de concilier au mieux les contraintes de chacun, afin de répondre aux attentes des élus tout en préservant l'efficacité de leur mandat.

Informations aux élus

Mme la Mairesse informe les élus qu'elle a reçu un courrier de la Préfecture sollicitant la désignation de cinq membres du conseil municipal afin de constituer la commission de contrôle des listes électorales. Conformément à cette demande, trois de ces membres devront provenir de sa liste, et deux autres de celle de Monsieur TERNINCK.
Il est précisé qu'aucune délibération n'est requise pour cette désignation.

Sont dès à présent nommés membres de cette commission : **Joëlle GRIERE, Francine VINCENT, Aurélie LEURETTE, Christian TERNINCK et Sylvain TACCOËN.**

Mme la Mairesse porte à la connaissance des élus que le défibrillateur situé devant la Mairie deviendra obsolète à compter de la fin de l'année 2026. En effet, cet équipement étant désormais obligatoire dans les établissements recevant du public (ERP), il est indispensable de procéder sans délai à son remplacement.
Des demandes de devis seront prochainement engagées afin d'assurer la continuité de ce dispositif essentiel à la sécurité des usagers.

Mme la Mairesse souhaite attirer l'attention des élus sur les difficultés récurrentes rencontrées dans la gestion de la salle polyvalente, en particulier lors de l'établissement des états des lieux en l'absence de notre agent (congés, jours fériés). Elle sollicite donc leur soutien pour mobiliser des volontaires afin d'assurer ces visites et la réalisation de certains états des lieux.
Mesdames **Sophie COLIN, Joëlle GRIERE et Francine VINCENT** se portent volontaires.

Fin de séance : 10h15

Signatures :

Le Secrétaire de séance,
Francine VINCENT

Mme Vincent Francine

la Mairesse,
Sylvie HIRARDOT

MAIRIE DE NORTBECOURT
62890